

Sud-inter-cdaS

hors série n° 12 - mars 2009

**Monsieur
le Président...**

Cela ne peut
plus durer !
Il faut qu'on
parle...



LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Rennes, le 9 mars 2009

Monsieur Jean-Louis TOURENNE
Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

Le 19 novembre 2008, vous adressiez à chaque agent un courrier l'informant personnellement « de la situation financière difficile à laquelle le Département doit faire face et des conséquences qui en découleront pour 2009 et les années à venir ». Parmi ces conséquences, le choix « responsable » de « restreindre fortement les créations de postes en 2009, puis à fonctionner à effectifs constants à partir de 2010 » !

Vous n'êtes pas sans savoir Monsieur le Président, que l'année 2009 verra se mettre en place ou devenir pleinement opérationnels toute une série de nouveaux dispositifs qui entraîneront inévitablement des charges de travail supplémentaires pour les professionnels des CDAS et ceux des services centraux :

- Le traitement des informations préoccupantes pour les enfants en risque ou en danger pour lesquelles le département est « chef de file » ;
- La mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et la saisine de la justice dans certaines situations ;
- La montée en puissance du RSA, dont les allocataires devraient être 4 fois plus nombreux que ceux du RMI (40 000 RSA contre 10 000 RMI).

A elle seule et selon les rapports parlementaires réalisés en amont de la loi, la mise en œuvre des MASP nécessiterait l'embauche de 800 équivalents temps plein dans les conseils généraux. Pour éviter le recrutement de nouveaux agents, la plupart des départements ont fait le choix de déléguer à des associations prestataires ce nouveau dispositif. Le



Conseil général d'Ille-et-Vilaine a lui, fait le choix de le gérer en régie et à effectif constant !

En plus de ces nouvelles charges de travail, des décisions politiques nationales, mais aussi départementales comme par exemple, celle de diminuer les subventions de fonctionnement aux associations, viennent aggraver un contexte local déjà particulièrement touché par la crise. La fermeture de l'association « Ulysse 35 » ou la diminution de l'enveloppe budgétaire DDASS à destination des structures d'accueil des demandeurs d'asile, comme « l'AFTAM » en Ille-et-Vilaine, entraînent déjà le traitement social par les CDAS de situations supplémentaires.

La mobilisation des personnels des CDAS initiée et soutenue par notre syndicat en octobre 2007, qui souhaitait vous alerter sur les charges réelles de travail pesant sur le secteur social, avait débouché sur votre engagement à faire actualiser par vos services, l'ensemble des fiches de poste des métiers exercés en CDAS et en conséquence, au réajustement de leurs référentiels.

Or, force est de constater que, mis à part les travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance et les conseillères sociales en gérontologie dont les référentiels départementaux reposent pour partie sur le nombre de mesures, les conclusions rendues par les groupes de travail sur la révision des fiches de poste des auxiliaires de puériculture, des puéricultrices ou des assistants sociaux, n'ont abouti sur aucune revalorisation de leurs référentiels !

De plus, il reste encore à ce jour, un certain nombre de métiers dont la fiche de poste n'a toujours pas été actualisée : informateur social, psychologue, secrétaire, animateur local d'insertion, conseillères en économie sociale et familiale, conseiller technique..., etc.

Comment les choix financiers de la Collectivité, comme par exemple celui de débloquer 100 000 € pour une campagne de publicité pour le Département dans le journal « Libération », pourraient être compris sans prise en compte dans le même temps, des nouvelles sollicitations auxquelles doivent répondre les personnels des CDAS ?

La plupart des agents du Conseil général en charge du secteur social, travaillent déjà au-delà des limites horaires, et bien que compétents et attachés au service du public, ils ne peuvent matériellement plus intégrer de nouvelles charges de travail sans moyens supplémentaires.

La dégradation prévisible de ce secteur liée à la crise, conjuguée à la montée en charge de plusieurs dispositifs, si elle n'est pas traitée au plus tôt, ne peut que déboucher sur de sérieuses tensions.

C'est pour prévenir celles-ci que nous vous demandons de faire le choix « responsable », d'ouvrir très rapidement des négociations afin d'évaluer le nombre de postes nécessaires pour permettre aux agents de faire face à cette nouvelle situation.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat SUD,
Bernard-Marie CHAMBON

Monsieur le Président,

Les signataires de cette pétition, partagent le constat dressé par le syndicat SUD dans sa lettre ouverte du 9 mars.

Ils jugent en effet que votre décision de restreindre fortement les créations de postes en 2009, puis à fonctionner à effectifs constants à partir de 2010 (alors même que selon vos dires, le budget de fonctionnement du Département est déjà l'un des plus faibles de France !), n'est pas compatible avec la situation sociale à laquelle doivent répondre les agents dans les CDAS.

L'aide aux familles les plus en difficulté doit être la priorité absolue du Département d'Ille-et-Vilaine en ce temps de crise. Cela passe nécessairement par un nombre suffisant d'agents pour les accompagner.

En situation déjà très tendue et bien au-delà pour la plupart d'entre eux, des limites horaires, ils ne peuvent plus intégrer de nouvelles charges de travail.

Afin de leur donner les moyens d'accomplir les missions de service public qui leur incombent, les signataires vous demandent d'ouvrir au plus tôt des négociations avec les représentants du personnel.

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

Sud-inter-cdaS

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

Signez et faites signer cette pétition
et retournez la à l'adresse ci-dessous



courrier : syndicat Sud Départementaux 35 – Hôtel du Département – 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91
courriel : sud-departementaux@cg35.fr site internet : www.sud-departementaux35.org
permanences : 11 & 13 avenue de Cucillé, derrière le restaurant administratif «le Beauregard»